

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16 Tris mois... 8

Poste:

Un an... 35 fr. Six mois... 18 Tris mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT PAIÉES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

4 Juin 1883.

Chronique générale.

M. Jules Ferry est le plus effronté menteur que la République opportuniste ait produit.

Il a menti en 1882, lorsqu'il assura à la tribune que la politique n'entrerait pas dans les écoles.

C'est grâce à ce mensonge officiel que la loi de 1882 fut votée.

Déjà les manuels civiques dont on abuse aujourd'hui avaient paru.

L'honorable duc de Broglie demanda à M. Jules Ferry si ces livres scandaleux seraient mis entre les mains des enfants catholiques.

M. Jules-Ferry répondit qu'il n'avait pas l'intention de froisser les consciences, et que le gouvernement voulait respecter la neutralité de l'école.

Depuis ce temps-là, les manuels athées ont été répandus à profusion, et l'administration a favorisé ouvertement les instituteurs qui violaient la neutralité promise.

Pourtant le conseil supérieur de l'instruction publique a inscrit dans son programme, grâce à M. Jules Simon, l'enseignement des devoirs envers Dieu; et les manuels en question n'en disent pas un mot.

Le duc de Broglie vient d'interpeller de nouveau M. Jules Ferry, lequel a répondu: « On n'impose aucun livre. »

C'est un équivoque, dit le duc de Broglie; on impose aux enfants de fréquenter l'école où l'on fait apprendre lesdits manuels.

Et M. Ferry de répondre hypocritement: « On ne fait que lire ces manuels. »

Que pensez-vous de ces mensonges et de ces contradictions?

Le ministre de l'instruction promet de respecter la neutralité religieuse, et il favorise l'enseignement athée; il déclare qu'il

n'impose aucun livre, et les instituteurs font tout haut à leurs élèves des lectures qui sont une injure aux croyances des familles.

Il n'y a pas de neutralité, c'est bien la guerre.

Seulement c'est une guerre lâche et dans laquelle l'administration opportuniste emploie toutes les ruses les plus écœurantes.

Eh bien! nous le déclarons, il est impossible de mentir avec plus d'impudence.

Quoi! vous n'imposez pas vos manuels d'athéisme, et vous supprimez le traitement aux prêtres qui les condamnent!

Quoi! vous n'imposez pas vos manuels, et vous harcelez, opprimez les pères de famille qui retirent leurs enfants de vos écoles laïques où ces livres sont mis entre les mains des élèves!

Quoi! vous n'imposez pas les manuels, et vous révoquez les maires qui refusent de les admettre dans leur école!

Ah! ça, de quelle honteuse matière êtes-vous donc pétris, messieurs de la République, pour que vous en arriviez à ce degré d'impudence?

Le Journal officiel a publié hier la nomination du colonel Riu au grade de général de brigade.

M. Riu a longtemps promené son maigre personnage dans les couloirs de la Chambre; il a fait beaucoup de politique dans les coulisses parlementaires; il a publiquement attaqué divers ministres de la guerre; il a mis un jour la main sur M. de Baudry-d'Asson au mépris de l'inviolabilité parlementaire.

Ces titres lui ont suffi pour obtenir en quelques mois les galons de colonel, puis ceux de général.

Plus n'est besoin, par le temps qui court, d'avoir rendu de longs services militaires ou d'avoir accompli des actions d'éclat sur le champ de bataille, pour s'élever aux plus hauts grades de l'armée. Sous le ministère de M. Thibaudin, les opinions républicaines tiennent lieu de tous les mérites.

Ce que nous avons lu jusqu'ici de plus vil contre le gouvernement au sujet du Tonkin se trouve dans une lettre écrite de Paris à un journal d'opinion avancée, mais tout à fait l'ami du pouvoir, le Lyon républicain:

« Le malheureux commandant meurt, on peut le dire, victime de nos dissensions intérieures. Il y a cinq mois que la question du Tonkin est en suspens par suite de crises ministérielles successives, autant que par la mollesse et l'incurie de notre ministre de la marine; il y a cinq mois que nos troupes auraient dû être renforcées et mises à l'abri d'une surprise. C'est un miracle que le malheur qui vient d'arriver ne soit pas survenu trois mois plus tôt. M. l'amiral Jauréguiberry avouait, au mois de décembre dernier, que la situation de nos troupes au Tonkin n'était pas tenable.

« On prétend qu'il s'est heurté aux résistances du Président de la République, peu favorable à l'expédition; mais ces résistances ont été vaincues depuis, et si le ministre Duclerc avait tenu à les vaincre, il eût aussi bien réussi que le ministère actuel.

« Est venu ensuite l'interim du cabinet Fallières, puis enfin le ministère Ferry qui, nous devons le reconnaître, ne s'est pas assez pressé de réparer le temps perdu. On a gaspillé un temps précieux en disputes avec le ministre de la marine au sujet du commandement des troupes et de la création d'un commissaire civil. Puis ça été le tour du ministre des finances, qui a fait ses objections. Enfin les intrigues de personnes ont été leur train. Il y avait cinq ou six candidats pour le commissaire civil, et il a fallu beaucoup de démarches et de salive pour arriver à se mettre d'accord sur un nom. »

Et la presse servile essaiera encore de faire tout retomber sur les conservateurs!

Il est question d'expulser de Paris les juifs polonais qui se sont présentés chez différents banquiers israélites pour en obtenir des secours par la violence.

On dit que M. Challemel-Lacour a télégraphié au commandant Gicquel, officier de la marine française au service de la Chine, d'avoir à opter entre la nationalité française et ses hautes fonctions au service de la marine chinoise.

La souscription pour le monument Gambetta ne marchant pas au gré de M. le ministre de l'intérieur, le gouvernement a décrété l'enthousiasme obligatoire.

L'armée, les employés des ministères ont déjà dû souscrire sous peine d'être désignés à la défiance du ministre.

C'est maintenant à la préfecture de la Seine qu'on opère.

La Lanterne, du moins, raconte que, d'après ses renseignements, des listes circulent dans les bureaux de cette administration. On fait remarquer aux commis qu'ils ne sont pas obligés d'adhérer. Mais, comme avec l'offrande on réclame la signature, il est clair que ceux qui n'ont pas signé sont suffisamment désignés comme n'ayant rien offert.

Malgré tous ces moyens, la souscription n'est encore qu'à 460,000 fr. environ.

Par contre, le conseil municipal de Maisons-Laffitte vient de refuser sa souscription au monument Gambetta à la majorité de 42 voix contre 5.

EXPÉDITION DU TONKIN.

Nous avons déjà dit que l'effectif des troupes envoyées au Tonkin, qui devait être tout d'abord de 4,300 hommes, avait été porté à 2,500 hommes.

Aujourd'hui, ce chiffre n'est plus exact. Les contingents arrivés de Cherbourg, Brest et Lorient, font ressortir un effectif de 2,800 hommes.

Ajoutons que de l'avis de toutes les personnes compétentes, ce chiffre n'a rien d'exagéré si l'on veut en finir rapidement avec les Annamites et les séides de Tu-Duc.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES MONTGOLFIER

DÉCOUVERTE DES AÉROSTATS.

Étienne, plus jeune que lui de cinq ans, disait à leur frère Alexandre, qui devint par la suite chamoine d'Annonay:

— Joseph est tout à fait extraordinaire. Chaque jour, il découvre du nouveau. J'en suis dans l'admiration.

Il avait trouvé l'art de couler des planches stéréotypes, inventé une machine pneumatique raréfiant l'air dans les moules, et conçu une pompe à feu spécial dont le secret est perdu, car il fut empêché d'en faire l'essai et n'en a pas laissé la description. Son bleu est connu dans le commerce sous le nom de bleu Guimet. Il est auteur de la lampe dite quinquet, de la presse hydraulique et de foule d'autres trouvailles, précédés ou perfectionnements remarquables.

Mais à Vidalon, son irrésistible vocation pour le progrès des arts utiles se manifestait avec trop de fougue. Il sortait sans cesse des routes battues et devait rencontrer chez son père une opposition

formelle. Pierre Montgolfier, sagement économe, ne tolérait pas les essais dispendieux. Les méthodes sanctionnées par l'expérience lui étaient chères, et Joseph s'en écartait sans cesse.

Il s'ensuivait une séparation amiable.

Avant de s'établir à Vidalon-lès-Annonay, les Montgolfier arrivant d'Auvergne avaient fondé dans les environs de Beaujeu une première papeterie. Une autre succursale, celle de Voiron, fut d'abord très-habilement dirigée par Joseph, de concert avec son frère Augustin. Toutefois, son esprit novateur d'un côté, de l'autre ses excès de confiance, devaient, au bout de quelques années, entraîner l'étrange conséquence que des témoignages authentiques ne permettent pas de mettre en doute.

Un certain Chaudarty, débiteur de mauvaise foi, poussa à bout l'inaltérable bonhomie de Joseph. Il se fâcha à la fin, et le fit poursuivre; sur quoi le retors, mauvais payeur, à l'in vraisemblable habileté de retourner la situation, attaque à son tour, égare les juges et fait condamner son honnête créancier qui est, bel et bien, mis sous les verrous à Lyon.

Pour le coup, toute sa famille s'émeut. Pierre Montgolfier s'indigne. Jean-Pierre, Augustin, au regret de l'avoir laissé diriger seul Voiron, tandis qu'il se fixait à Rives, près Beaujeu, Étienne, son grand admirateur, l'abbé Alexandre et plusieurs

autres font des démarches actives. Quant à Joseph, débarrassé comme il l'est du trac des affaires, il songe tranquillement à ses inventions. Ses loisirs forcés lui permettent de méditer à son aise; il conçoit sa grande théorie des applications de l'eau et du feu, des forces dont on est si loin de tirer tout le parti convenable. Il entrevoit son bélier hydraulique, et son pyrobélien, et le polytype par le vide qu'il doit par la suite employer pour la distillation et la dissécation.

Comment le séjour en prison n'aurait-il pas été favorable à un inventeur qui aimait à être forcé de patienter? A l'inverse du commun des hommes, Joseph était bien aise, par exemple, de faire anti-chambre, d'attendre dans une cour ou sous une porte. « C'était alors, disait-il, qu'il réfléchissait avec le plus de fruit ». Ainsi, un jour, croyant attendre l'ouverture de l'Institut, il s'assit par distraction auprès du Louvre, et en s'y oubliant une demi-journée, compléta, par de nouveaux perfectionnements, la découverte de son merveilleux bélier hydraulique. Le souvenir de son incarcération n'avait pour lui rien de désagréable: — « Ah! comme il en avait bien profité! » D'ailleurs, il professait pour l'adversité la plus complète indifférence.

Sa famille, cependant, avait assez aisément rétabli la vérité. L'injustice était par trop flagrante pour que Joseph ne fût pas rendu à la liberté, avec

une réparation qui, en fin de compte, ruina de fond en comble son astucieux débiteur. Les dommages-intérêts qui lui furent alloués constituaient une petite fortune. Il ne s'en réserve que l'usufruit, et en donne la nue-propiété à l'hospice d'Annonay; mais, à peine a-t-il réglé cette affaire, qu'il reçoit la visite de la femme du trop habile Chaudarty dont on n'avait plus de nouvelles. Elle le supplie d'avoir pitié de ses enfants.

— Mon mari a tous les torts, c'est trop vrai! Mais ces deux pauvres petits n'en ont aucun, les laisserez-vous mourir sur la paille? Pardon et miséricorde, mon bon monsieur Montgolfier!

Attendi par les larmes de l'infortunée mère de famille, Joseph lui répond, avec un sourire ineffable:

— Eh bien, priez Dieu de me conserver, car le capital n'est plus à moi; mais l'usufruit sera pour vos chers enfants.

Séance tenante, il se dépouillait ainsi définitivement en faveur de ceux dont le père l'avait fait incarcérer. Il n'en dit rien, mais chacun le sut, et c'est d'un mouvement d'irrésistible enthousiasme que, le soir, après le souper de famille, la cousine Thérèse se prononça.

Elle promettait d'avoir de la tête pour deux. Joseph était dans le ravissement.

— Tu méritais bien d'être choisi! lui dit Étienne qui devint, à partir de là, son confident scientifi-

Nous leur avons laissé le temps de s'organiser, de comploter, de fomenter partout la révolte, et nous aurons fort à faire pour réduire à l'impuissance des ennemis d'autant plus dangereux qu'ils ne combattent pas à visage découvert.

Tel est le résultat des lenteurs apportées dans cette affaire du Tonkin.

C'est à ces lenteurs qu'il faut attribuer la mort du brave capitaine de vaisseau Rivière. C'est à ces lenteurs qu'il faut attribuer la prolongation d'une expédition qui aurait pu être terminée en quelques semaines, si le gouvernement avait fait preuve de plus de décision et d'énergie.

On télégraphie de Berlin au *Daily News* :

« Les complications franco-chinoises soulèvent ici le plus vif intérêt, vu que, à côté du drapeau anglais, les couleurs de l'Allemagne sont le plus souvent représentées dans les ports de la Chine. On croit généralement que l'Angleterre et l'Allemagne ne permettront jamais à la France de bloquer les ports de ce pays, dont l'accès est consacré par des traités.

» En ce moment, cependant, il n'est pas question d'augmenter l'escadre allemande dans les mers de l'Asie, escadre qui se compose de deux canonnières comprenant 36 canons et 850 hommes. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 juin.

La Bourse ne présente pas de changements notables sur hier.

La faiblesse des rentes s'accroît. Le 3 0/0 s'inscrit à 80.10. L'amortissable à 81.30 et le 5 0/0 à 109.05.

L'effet des arbitrages d'obligations que nous conseillions ces jours-ci commence à se faire sentir, et les obligations de chemins de fer sont plutôt faibles que stationnaires; nous remarquons que la fusion ancienne P. L. M. qui cotait 367 s'inscrit maintenant à 366; la fusion nouvelle qui était à 358 est à 357, et l'Orléans est à 364 au lieu de 363, etc., etc.

Par contre, les obligations Foncières Nouvelles profitent des demandes produites par le emploi des ventes des obligations de chemins de fer. La Foncière Nouvelle 1883 libérée est particulièrement ferme à 354 et la non libérée à 349.

Les obligations de chemins de fer algériens que nous indiquions sont aussi en progrès, l'Ouest algérien à 338 au lieu de 337, l'Est algérien à 331.50, et les obligations de Bône à Guelma en avance à 350 après 348.75.

Les établissements de crédit sont faibles. La Banque de France réactionne à 5,400. La Banque de Paris à 1,070.

Le Foncier est en avance à 1,338.

Le Suez, après 2,530, clôture à 2,500.

Les chemins réactionnent: le Lyon à 1,440 et le Midi à 1,140. Seul le Nord s'avance à 1,937.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Depuis quelque temps, le bruit court en ville que, grâce à l'intervention de notre compatriote M. Allain-Targé, M. Jules Ferry viendrait prochainement à Saumur pour présider à la pose de la première pierre du collège de filles.

Le projet primitif était de reculer cette cé-

rémonie au 14 juillet; mais, en raison du refus formel de M. Ferry, qui ne peut quitter Paris à cette date, on a dû y renoncer et on devancera l'heure.

Nous aurons donc M. Ferry d'ici peu.

Samedi soir, à 8 heures 1/2, la veuve Tendron, demeurant rue du Pressoir-Saint-Antoine, traversait cette rue au moment où une voiture arrivait au petit trot. Le conducteur a bien crié: « Gare! gare! » à diverses reprises, mais la veuve Tendron, âgée de 76 ans et complètement sourde, n'a rien entendu.

Heurtée par l'un des brancards, elle a été renversée et une des roues lui a passé sur le corps. Le conducteur, M. Mathieu fils, s'est empressé de se porter au secours de la pauvre femme, de la rentrer à son domicile et de la coucher sur son lit.

Vingt minutes après l'accident, elle rendait le dernier soupir.

M. le docteur Schmit, médecin à l'École, appelé aussitôt, a constaté la fracture de huit côtes et des lésions internes qui ont déterminé la mort.

Ainsi que nous l'avons dit dans notre dernier numéro, les obsèques des quatre malheureux jeunes gens noyés dans la commune de Fontevault ont eu lieu samedi dernier.

M. le Sous-Préfet de Saumur, M. le Procureur de la République, M. l'Inspecteur des écoles primaires s'y sont rendus. M. Gilbert, Ambroise, maire de Dampierre, s'était réuni à ces autorités.

C'était véritablement un deuil public.

Toute la population était sur pied, et des larmes coulaient de bien des yeux. Devant ces quatre tombes, M. le Sous-Préfet, M. l'Inspecteur des écoles primaires, M. le Maire et M. le Curé de Fontevault ont successivement pris la parole, chacun se plaçant à des points de vue différents.

Pendant la cérémonie, dans la foule, on reprochait à l'autorité académique d'avoir envoyé à Fontevault, comme sous-maire, un jeune homme bien capable de dévouement, — il en a fait preuve — mais trop jeune, inexpérimenté, et, disait-on, n'ayant aucun grade universitaire.

Théâtre de Saumur.

Une magnifique soirée nous est annoncée pour jeudi prochain 7 juin.

La troupe de l'Odéon, M^{lle} Tessandier et M. Chelles en tête, donnera une représentation de *Formosa*, de M. Auguste Vacquerie, un des plus grands succès de ces dix dernières années, comme l'a dit le *Figaro* dans son compte rendu du lendemain.

L'interprétation de la pièce est excellente, et nous n'en voulons pour preuve que la lettre suivante adressée par l'auteur à M^{lle} Tessandier le lendemain de la première représentation qui eut lieu le 16 mars 1883:

« Chère grande artiste,
» Je joins mes applaudissements les plus

chaleureux à ceux que le public vous a si justement prodigués. Vous avez été admirable! Personne n'aurait plus complètement réalisé la figure que j'avais rêvée.

» Vous avez votre grande part de ce grand succès.

» Je vous félicite autant que je vous remercie.

» AUG. VACQUERIE. »

M^{lle} Tessandier n'est point inconnue à Saumur. On se rappelle que cette excellente comédienne a paru sur notre scène, au moment des courses de 1880, dans le *Fils de Coralie*, l'*Age ingrat* et la *Dame aux camélias*. A cette époque, M^{lle} Tessandier jouissait déjà d'une certaine réputation; mais, depuis, elle a joué et créé à Paris des rôles qui lui ont valu de réels succès et l'ont placée au nombre de nos meilleures actrices de drame.

Toute la presse lui a décerné des éloges à propos de sa dernière création, *Formosa*, qui nous permettra d'apprécier de nouveau, jeudi soir, son remarquable talent.

M. Chelles remplira le rôle du duc Jean, créé par lui à l'Odéon, et qu'il jouait encore la semaine dernière à ce théâtre.

M. Paul Alhaïza, un des bons artistes parisiens, est chargé du rôle de Warwick.

Les autres interprètes appartiennent au théâtre de l'Odéon.

MONTEUIL-BELLAY. — Vendredi, vers 4 heures du soir, le feu s'est déclaré dans la boulangerie des époux Davary, cultivateurs, faubourg des Ponts, à Montreuil-Bellay.

Au moment où les voisins ont aperçu les premiers nuages de fumée qui s'échappaient à travers la toiture, il n'y avait personne dans le logis. Grâce au concours de la population, à l'empressement de la compagnie de pompiers et à la proximité du Thouet, le feu a été maîtrisé après une heure de travail.

Les époux Davary avaient chauffé le four le matin, et il est probable qu'une fissure dans la cheminée, à la hauteur du grenier rempli de foin, aura occasionné cet incendie.

Les pertes en foin, blé, paille et instruments aratoires s'élèvent à 4,000 fr.; elles sont couvertes par une assurance à la compagnie *Le Soleil*.

TRAINS EXPRESS SUR LA LIGNE DE MONTEUIL-BELLAY.

Notre modeste ligne de Montreuil-Bellay, malgré ses perpétuelles rampes et descentes suivant à peu près tous les plis du terrain, ses coudes et circuits incessants, ses passages à niveau sans nombre, va être prochainement gratifiée d'avancement sur place, et de petit chemin de fer d'intérêt local passer tout à coup à l'état de grande ligne avec trains express devant circuler désormais à toute vapeur, et une rapidité égale à ceux des lignes de l'Ouest et d'Orléans.

En effet, par ce chemin de fer de Montreuil-Bellay venant se souder directement à celui de l'Ouest à un kilomètre d'Angers, — et ce raccord est déjà tout tracé et sur le point d'être exécuté, — l'Etat veut établir une

grande voie de communication entre Poitiers et Le Mans. Tous ceux qui connaissent ces projets, se refusent à y croire, ou sont effrayés de tant de témérité, en songeant aux trains de grande vitesse ainsi lancés sur une ligne si pleine de détours et si peu faite pour les recevoir; les ingénieurs eux-mêmes chargés de l'exécution de ces projets ne peuvent cacher leurs appréhensions.

Et cette nouvelle voie de communication directe et de grande vitesse entre Poitiers et Le Mans par Angers était-elle au moins tellement indispensable que l'on dût se servir d'un moyen aussi défectueux que la ligne de Montreuil-Bellay, pour l'établir? Pas le moins du monde, elle n'est d'aucune utilité pratique pour le public, puisque cette voie de communication entre Poitiers et Le Mans existe déjà par Tours, plus directe, et surtout mieux conditionnée et moins dangereuse. On ne peut donc considérer dans cette ligne de trains express qu'une concurrence mal entendue de l'Etat à l'égard de la Compagnie d'Orléans; mal entendue, car il n'est nullement de l'intérêt de l'Etat de faire perdre inutilement et sciemment les grandes Compagnies, qu'il garantit et subventionne au besoin. (Union de l'Ouest.)

NOS INFORMATIONS.

Sous ce titre, on lit dans l'*Etoile* de samedi:

« Nous disions l'autre jour que nous avions le droit de nous défier des racontars du *Voltaire* sur la Caisse de secours pour les prêtres âgés ou infirmes du diocèse d'Angers. Nous étions sûrs d'avance qu'il y avait là autant de calomnies que de mots.

» Quand « on prétend qu'un capital de 250,000 francs appartenant à la Caisse des retraites a disparu dans le krach du banquier Mirès », on diffame de la manière la plus inique la mémoire de M^r Angebault. Jamais le vénérable prêtre n'avait placé dans la banque Mirès un centime soit de sa fortune personnelle, soit du capital ou des revenus d'une caisse quelconque.

» Quant à M^r Freppel, tout le clergé angevin sait que pour améliorer la situation de ces « vieillards », sur lesquels le *Voltaire* verse des larmes de crocodile, il s'est empressé de porter leur pension de 1,200 à 1,400 fr., chiffre qui n'a été surpassé ni peut-être même atteint dans aucun autre diocèse.

» Si l'accroissement progressif du nombre des bénéficiaires a pu, pendant plusieurs années, peser lourdement sur la Caisse des retraites, la raison en est dans ce fait: c'est que, pour ne pas aggraver les charges des fabriques engagées pour la plupart dans des reconstructions d'églises, l'autorité ecclésiastique s'était contentée de leur demander le vingtième du produit de la location des chaises, au lieu de prélever le sixième qu'elle aurait pu exiger aux termes du Décret impérial du 4^{er} août 1805, pour former le fonds de secours en faveur des ecclésiastiques âgés ou infirmes. On ne saurait assurément lui reprocher cet usage trop modéré d'un droit qu'elle tient de la loi.

que et son principal collaborateur.

Fort instruit, pénétré des principes de l'école, moins fougueux, très-ingénieur aussi, et parfaitement apte à le seconder, Étienne lui apporta son contingent d'idées; aussi est-il désormais assez difficile de distinguer entre ce qui appartient à l'un ou à l'autre des deux frères, au moins en ce qui concerne l'aérostation.

Lors de la célébration du mariage de Joseph avec Thérèse Filhol, dans l'angle le plus reculé de l'église, priaient ardemment pour leur bonheur, une femme, déjà veuve sans doute, et ses deux jeunes enfants.

— Vivre et mourir pour eux! disait-elle.

Or, son ordre maternel, vœu sacré, devait s'accomplir providentiellement.

Sa fille Ernestine, après lui avoir fermé les yeux, fut durant une maladie grave la vigilante gardienne de M^{me} Joseph Montgolfier qui lui dut la vie, et, quelques années plus tard, une épidémie de fièvres pueriles ayant éclaté dans le pays, elle succombait en soignant d'autres membres de la famille.

Et de même, lors du siège de Lyon, son fils André, en secondant Joseph qui favorisait l'évasion d'un proscrit, se fit héroïquement tuer pour assurer le succès de cette action généreuse.

Douze ans après son mariage, en novembre 1782, Joseph, se trouvant à Avignon, venait de lire la

relation de l'attaque de Gibraltar par les forces franco-espagnoles. Par terre ni par mer, elle n'avait réussi. Les yeux fixés sur une estampe représentant les travaux du siège, il s'écria comme Dédale:

— Reste la route des airs!

Là, point de fortifications, on atterrit au sommet de la montagne d'où l'on descend sur la ville.

Les pieds sur les chenets, il réfléchit profondément. Avait-il, n'avait-il pas connaissance de l'arrêt péremptoire porté par l'astronome Le François de la Lande (plus généralement dit Lalande), qui, dans le *Journal de Paris* du 23 mai de la même année 1782, s'était prononcé en ces termes:

« Il est impossible dans tous les sens qu'un homme puisse s'élever ou même se soutenir dans l'air. »

Chose assez peu probable, avait-il lu au même sujet la longue lettre criblée d'assertions historiquement erronées, que le célèbre astronome publia dans le *Journal des Savants* du mois de juin pour ridiculiser Blanchard qui essayait alors de fabriquer une machine volante? — Oh! tout Paris, à cette époque, ne rêvait que d'aéronautique, et Lalande, le plus habile praticien de ce qu'on nomme la réclame, intrigant et remuant personnage, très-expert en l'art de se faire valoir, arborait bruyamment le drapeau de la négation. La coïncidence est d'autant plus remarquable qu'il devait être et

fut ridicule jusqu'au bout.

Après avoir suffisamment médité au coin de la cheminée, Joseph demanda à son hôtesse du taffetas, des ciseaux, du fil, des aiguilles, et se met à tailler une sorte de grand dé à jouer, parallépipède d'étoffe, dont la complaisante personne l'aide à coudre ensemble cinq des côtés.

Au-dessous du sixième laissé vide, Joseph brûla un tas de papiers; le journal qui relatait l'attaque de Gibraltar du 13 septembre fut-il sacrifié en cette occasion? l'histoire ne le dit pas, mais elle constate la surprise extrême de la logeuse qui voit le cube de taffetas monter et se coller au plafond.

« La fumée s'élève dans la cheminée, s'était dit » Joseph, pourquoi n'emmagasinerait-on pas cette fumée de manière à en composer une force disponible? » (Textuel.)

Telle est l'origine authentique de la découverte. Elle a été contestée, notamment par Bescherelle aîné, mais elle résulte expressément de ce que Joseph en personne avait raconté à son ami le baron de Gérando. Elle ne contredit pas toutefois la légende du jupon, ou de la chemise, qui, séchant sur un panier d'osier, fut soulevé par l'air surchauffé, ni celle du sac de papier qui, posé en guise de couvercle sur une cafetière, aurait aussi opéré sa petite ascension. Oh! quand les choses sont faites, et bien faites, petites historiettes analogues ne manquent jamais; et jamais ne man-

quent non plus des maladroits pour écrire ce qu'on écrit des frères Montgolfier: qu'ils ne durent leur invention qu'à un effet du hasard.

Durant de longues séries de siècles, le vulgaire voit et passe inattentif. Un jour, le regard du génie s'arrête, observe, pénètre, conclut, et l'humanité accomplit une conquête. Certes, ce n'est point le hasard qui a fabriqué le premier ballon.

(A suivre.) G. DE LA LANDELLE.

Entre anarchistes: — Comment? mon vieux Bruno, toi, un vrai démo, un dur à cuir, tu t'es abonné à un journal de modes?

— Que veux-tu?... Ça flatte mes opinions. Je suis heureux quand je vois des patrons.... découps!

*** La scène se passe dans les fossés d'une ville fortifiée.

Le capitaine. — Que fais-tu là? Pitou.

Pitou. — Sauf vos respects, mon capitaine, vous le voyez, je pêche des grenouilles pour mon déjeuner.

Le capitaine, avec intérêt. — Mais, malheureux, tes grenouilles sont d'infects crapauds.

Pitou, avec conviction. — Tant pis pour *eusses*, mon capitaine!

*** Au musée des antiques: — Cette Vénus de Milo a dû s'entendre dire bien des choses flatteuses.

— Oui... tellement que les bras lui en sont tombés.

» Aujourd'hui que, les raisons tirées de la situation des fabriques n'existant plus dans une égale mesure, le *quatorzième* du produit de la location des chaises a pu être perçu au lieu du *vingtième* en faveur des prêtres âgés ou infirmes, l'équilibre des budgets est parfaitement rétabli. La Caisse de secours se trouve dans des conditions de prospérité complète; il n'y a pas un centime qui depuis l'origine de l'établissement ait été détourné de sa destination; et si la République avait la bonne fortune de voir sa situation financière dans un état aussi satisfaisant que celle de la Caisse des retraites du diocèse d'Angers, elle pourrait envisager l'avenir d'un œil plus confiant.

» Aussi les menaces de séquestre dont le *Voltaire* se fait l'organe ne parviennent-elles pas à émouvoir l'administration de la Caisse des retraites. Messieurs les membres du Conseil connaissent trop bien le droit administratif pour ne pas savoir dans quelles conditions le séquestre peut être effectué légalement. De pareilles entreprises, venant de n'importe où, rencontreraient une résistance absolue.

Voilà de franches explications que le *Voltaire* et les feuilles radicales qui ont reproduit ses articles calomnieux se garderont bien de publier.

ANGERS.

Quelques noms de rues viennent d'être changés à Angers. Désormais, le quai des Luisettes s'appellera *quai Gambetta*; la rue Royale s'appellera *rue Thiers*; la rue Saint-Michel s'appellera *rue Poquet de Livonnière*; le boulevard des Lices s'appellera *boulevard du Roi-René*; la rue Frémur s'appellera *avenue Chanzy*.

LE CRIME DE LA BAUMETTE.

Il paraît que cette fois le coupable du crime de la Baumette est arrêté, dit le *Journal de Maine-et-Loire*.

Le nommé Teissier, dont nous parlions samedi, allait tous les jours sur le théâtre du crime, examinant les recherches de la police, écoutant, interrogeant les agents et leur donnant mille détails sur l'assassinat et ses circonstances. On eût dit qu'il se sentait sur la conscience comme un poids écrasant dont il voulait se décharger. Le remords semblait le poursuivre. Il s'est dénoncé lui-même à force de paroles et de démarches imprudentes.

Par ailleurs, au moment du crime, le terrain était fort mouillé par suite de l'inondation, et l'empreinte des pieds à peine visible dans l'herbe était fortement gravée dans le sol. Depuis, la terre étant séchée, on a fait couper le foin. Les traces de pas fortement marquées en terre conduisent, paraît-il, par un long détour, à la demeure de Teissier.

Espérons que les complices, s'il y en a, seront également découverts.

BAUGÉ.

Le *Réveil de l'Ouest* raconte un fait inqualifiable dont a été victime un jeune homme

appartenant à une des vieilles familles royalistes de Maine-et-Loire, M. L. Grignon de la Gêterie.

Désirant se présenter à l'examen du sur-numérariat à l'administration centrale des finances, M. de la Gêterie avait demandé, au mois de janvier dernier, le programme des conditions exigées des candidats.

Après s'être assuré qu'il remplissait toutes les conditions voulues, M. de la Gêterie se mit au travail et se prépara à passer son examen.

Or, il y a quelques jours, M. de la Gêterie reçut un avis du ministère des finances lui annonçant « qu'en raison des renseignements parvenus à l'administration, le ministre n'avait pas cru devoir autoriser son inscription sur la liste des candidats. »

Un réactionnaire ne peut pas être nommé candidat dans l'administration de M. Tirard.

Cette épuration anticipée n'est-elle pas chose grotesque et triste à la fois?

TOURS.

Le manifeste du prince Napoléon a été affiché, dans la nuit de vendredi à samedi, sur divers points de la ville de Tours.

A ce propos, l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* publiait samedi les lignes suivantes :

« Depuis ce matin la police est sur pied; des escouades d'agents parcourent la ville et procèdent à l'arrachage des affiches du manifeste napoléonien.

» Pauvres agents! ils font ce qu'on leur commande, mais en lacérant ces affiches ils commettent un délit.

» Quant au préfet, il a appris cet affichage ce matin. Il a fait une tête!!

» Pauvre préfet! qui lui eût dit, à l'époque où il servait l'Empire avec un zèle dont on avait peine à réprimer les écarts, qui lui eût dit qu'un jour il ferait une pareille besogne?... »

LES EXPLOITS D'UN VOLEUR.

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, l'arrestation d'un échappé de Nouméa qui a à subir des peines formant ensemble 60 ans de travaux forcés.

Cet homme se nomme Barbier. C'est, comme nous l'avons déjà dit, un personnage de fort bonne mine, très-convenablement mis, et que, à première vue, on serait loin de soupçonner d'être un voleur de profession.

En ce moment il est inculpé de divers vols commis à Angers, au Mans et à Tours.

Il paraît aujourd'hui certain qu'il est l'auteur d'un vol assez considérable accompli dans ces derniers temps chez un pâtissier de la rue Colbert, à Tours.

Barbier procède fort habilement. Sous un prétexte quelconque, il s'introduit dans une maison où il croit trouver de l'argent. Il prend l'empreinte de la serrure de la chambre dans laquelle il veut pénétrer; puis, revenu chez lui, il confectionne une clé.

Saisissant ensuite le moment où il n'y a personne dans l'appartement, il en ouvre la porte et opère tranquillement son vol.

Peu de jours avant son arrestation, il avait entendu dire qu'une dame, demeurant chez un marchand de tabac de la rue Royale, devait avoir chez elle une certaine somme d'argent.

Il pénétra dans le couloir situé près du bureau de tabac, monta au premier étage, prit l'empreinte d'une serrure avec de la cire, et se retira.

Tout aussitôt, il fabriqua une clé; mais il n'eut pas le temps de s'en servir. On la saisit à son domicile et, par suite d'indications recueillies, on fut amené à penser qu'elle était destinée à ouvrir quelque porte chez la dame dont nous venons de parler.

La clé fut mise dans la serrure: elle fonctionnait merveilleusement. Le plus habile des serruriers ne l'aurait pas mieux faite.

C'est par un moyen de ce genre que Barbier était entré chez le pâtissier de la rue Colbert, où il a soustrait une assez grosse somme.

On dit qu'à Angers il aurait employé le même procédé.

D'après des renseignements qui paraissent certains, cet homme serait l'auteur de la tentative de vol qui a eu lieu, il y a peu de temps, chez M. Moulère, au Mans.

Il est présumable que Barbier comparaitra aux assises de Tours du mois de septembre. En même temps que lui, on a arrêté trois ou quatre autres personnages que l'on croit être ses complices.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

PROPHÉTIES DE NICK.

Voici quelle sera, d'après Nick, la physiologie probable du mois de juin :

« Mêmes conditions astronomiques à peu près que précédemment, mêmes caractères météorologiques sur la France et sur les pays voisins.

» La première dizaine sera marquée par des orages violents, avec grêle probable et crues locales à la suite; les deux autres dizaines seront assez belles et chaudes dans l'ensemble, principalement la seconde, et notamment sur la zone méridionale, à part quelques perturbations, telles que coups de vent, ondées ou orages, vers les époques signalées ci-après, lesquelles correspondent avec les points astronomiques, savoir :

» 1° Vers les 2 (??), 4, 6, 8; 2° vers les 12 (?), 14; 3° vers les 20 (?), 22; 4° vers les 26 (?), 29.

» Le nombre de points d'interrogation indique l'importance probable des perturbations.

» Celles-ci retardent de un ou deux jours, suivant la latitude ou la longitude des localités. Les dates indiquées par nous s'appliquent au littoral de la Manche. »

Publications de mariage.

Pierre-Alexandre Ginot, capitaine instructeur militaire à l'École de cavalerie, et Jeanne-Marie-Olympe-Hortense Pollard, sans profession, de Saumur.

Louis-Marie-Maurice Gillet, lieutenant sous-instructeur à l'École de cavalerie, et Marie-Élise-

Gabrielle Paillet, sans profession, de Bar-le-Duc (Meuse).

Camille-Charles Gautier, peintre, de Saumur, et Edwige-Angélique Labbé, apprêteuse de rubans, de Bernay (Eure).

Omer-Georges Bernier, maréchal-ferrant, de Bouillé-Loretz, et Marie-Louise Ploquin, sans profession, de Saumur.

Louis Ploquin, propriétaire (veuf), de Saumur, et Marie-Louise Delaporte, sans profession, de Bagneux.

Didier-Théodule Verneau, sculpteur (veuf), et Blanche-Isabelle Bouchard, sans profession, tous deux de Saumur.

Joseph Dupuy, tailleur de pierre, et Anne-Marie Gicquel, domestique, tous deux de Saumur.

Pierre-André-Justin Roux, cavalier de manège, de Saumur, et Marie-Ernestine Cullerier, couturière, de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Faits divers.

LA GRÊLE. — Les communes d'Ecommoy et de Marigné (Sarthe) viennent d'être ravagées par la grêle.

Le vendredi 25 mai, vers quatre heures du soir, un ouragan de grêle s'était abattu sur ces malheureux pays et avait dévasté tout ce qui se trouvait sur son passage. Sur un parcours de plusieurs kilomètres, entre Beauverger, Ecommoy et Marigné, les propriétés ont été saccagées. Les seigles sont brisés, les arbres effeuillés, meurtris, mutilés, les souches dépouillées des pousses nouvelles; les routes et les champs sont jonchés de feuilles et de débris d'arbres, les collines ravinées.

Dans les jardins de Marigné, la grêle a cassé les cloches et les châssis, les vitres des fenêtres de grenier ont été défoncées. L'agglomération d'Ecommoy n'a pas souffert. Seules, quelques fermes situées au sud-est de la ville, plusieurs fermes de Marigné et Marigné lui-même, ont été éprouvées. Mais, dans ces endroits, les dégâts sont considérables; on s'en fera certainement une idée en apprenant que certains grêlons atteignaient la grosseur d'un œuf. Les milliers d'empreintes relevées sur la terre humide semblaient avoir été causées par des corps du volume d'une noix.

Plusieurs fermiers ont vu leurs espérances anéanties en quelques minutes. Ces pauvres gens ne récolteront pas un fruit, pas un grain de blé, pas une grappe de raisin, d'ici deux ans. Les pommiers, naguère si fleuris, si magnifiques, présentent l'aspect le plus lamentable. Tout est haché, massacré.

GRANDE SOCIÉTÉ
DES CHEMINS DE FER RUSSES
Intérêt 5 0/0 en OR garanti par l'Etat.
Recettes du 1er janvier au 31 mars 1883, environ francs 23,060,000
Au 31 mars 1882 22,700,000
Excédant en faveur de 1883, environ fr. 360,000
Payements des coupons et amortissements à la BANQUE RUSSE ET FRANÇAISE, Paris, 4, rue Auber.

5 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES ROSES DU ROI
CONTE

Quand le roi rentra au bal, on remarqua qu'il n'avait plus son bouquet.

— Sire! sire! à qui l'avez-vous donné? demanda Donnauwerth, le seul qui osât lui parler ainsi.

— Vous saurez cela demain, cher comte, répondit-il à voix haute, car demain la reine de Bohême me rapportera mon bouquet et nous la saluerons tous comme notre souveraine bien-aimée.

Personne n'avait vu Magdalène se sauver en pressant sur son cœur les roses du roi. Personne, sauf la princesse Ericie qui, cachée dans la serre, avait tout vu et tout entendu.

C'était l'heure désignée pour la présentation de la reine de Bohême. Toute la cour attendait dans la grande salle des fêtes du palais.

Le roi allait paraître. Pour la première fois depuis qu'il régnait, deux trônes se dressaient sur l'estrade surmontée du grand baldaquin à franges d'or. Pour la première fois, on voyait, sur le siège du fauteuil réservé à la future souveraine, étinceler la couronne de Bo-

hème. Hommes et femmes la regardaient, se demandant quel front elle ceindrait, quand le roi parut.

Grave, il monta les degrés du trône. Mais son regard brillait et son front semblait resplendir. Et comme il recevait, debout, les salutations de toute sa cour, et disait de sa voix harmonieuse et sonore: « Dieu garde nos féaux et sujets! » voici que la porte s'ouvrit devant la princesse Ericie de Norvège tenant à la main le bouquet royal.

Tranquille, elle franchit l'espace qui, de la porte, conduisait aux degrés du trône. Sur son passage, les fronts s'inclinaient et un murmure d'admiration s'élevait peu à peu.

Mais ce murmure s'éteignit tout à coup quand on vit le roi reculer, porter vivement la main à son front et s'écrier :

— Que signifie ceci?
— Seigneur, dit doucement la princesse, ne m'avez-vous pas, hier, dans la serre, donné votre bouquet?...
Frappé de stupeur, le roi allait répondre: « Non », cherchant le moyen de dire ce « non », sans que cette seule parole fût un affront pour elle et une insulte pour son père qui la suivait, quand on vit soudain apparaître Magdalène de Norvège, pâle, défaillante, belle et terrible comme un spectre qui, se traînant par un effort surhumain derrière sa royale cousine, joignit les mains et cria :

— Sire! sire!... à moi!... à moi!...

Le roi bondit jusqu'à elle. Les bras étendus, elle tomba sur sa poitrine, et là elle fléchit comme un roseau.

Le roi la prit et la porta sur le trône.

— Magdalène! Magdalène!... répétait-il, éperdu.

La tête de l'enfant, pâle comme un lis fauché, tomba en avant sur ses deux mains que tenaient les mains du roi.

— Elle m'a volé les roses, dit-elle. C'était cette nuit, je dormais... elle a versé du poison sur mes lèvres.... Et je meurs... oh! mon cher roi, Dieu ne devrait pas laisser de pareils crimes s'accomplir.... Je vous aimais bien, pourtant!

Puis elle se renversa et demeura immobile. Ses longs cheveux d'or, dénoués, tombèrent à terre, et le roi sentit se glacer les mains qu'il tenait. Un cri de douleur sortit de sa poitrine. On eût dit le rugissement du lion quand il voit tomber son lionceau à ses côtés.

Pendant quelques minutes, tout le monde le contempla, hagard, désespéré, fou, disputant à la mort la proie qu'elle venait de prendre, refusant de voir ce que, hélas! tout le monde voyait, à savoir que Magdalène de Norvège était morte!

Soudain, s'arrachant à cet inutile embrassement, il se dressa, pâle comme la victime elle-même, et, la main posée sur ce front d'ange que la vie

venait de quitter :

— A genoux! dit-il, — [tandis qu'un lourd sanglot se brisait dans sa gorge, — la reine de Bohême est morte!

.....
Le roi de Bohême n'est pas marié.

PAUL GEORGES.

FIN.

Théâtre de Saumur.

JEUDI 7 juin 1883,

Une seule représentation donnée par LES ARTISTES DE L'ODÉON

Par autorisation spéciale de l'auteur

FORMOSA

Pièce en 4 actes, de M. A. Vacquerie.

Mlle TESSANDIER jouera le rôle de Formosa. M. CHELLES jouera le rôle du duc Jean.

Warwick, M. Paul Alhaiza. — Dickson, M. Dubois. — Sword, M. Mondra. — Marquis de Montague, M. Richard. — Helen, M^{me} H. Reyé. — Noémie, M^{me} Nérrill. — Un page, M^{lle} Marion. — Un allumeur, M. Ernest. — Robert, M. Pierrard.

Vu l'importance de l'ouvrage, il sera joué seul. S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

